

Jennifer Preston  
Rachel LaFortune



## Évènements en 2018

### **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

En 2018, la Déclaration a été enchâssée encore plus qu'elle ne l'était à la fois législativement et politiquement. Plusieurs lois fédérales ont été adoptées qui font référence à la Déclaration.<sup>2</sup> La province de la Colombie britannique a également adopté une loi affirmant son engagement à mettre en œuvre la DNUDPA.<sup>3</sup>

Le projet de loi C-262 parrainé par le député Roméo Saganash et portant sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (voir les Rapports annuels précédents) poursuit son cheminement devant le Parlement canadien. Il a été adopté par la Chambre des Communes et a ensuite été porté devant le Sénat canadien. Pour que ce projet devienne loi, le Sénat canadien devra avoir complété son examen avant l'élection prévue en 2019.<sup>a</sup> Le projet de loi a reçu le support enthousiaste des peuples autochtones, des syndicats, et des organisations de droits humains au Canada<sup>4</sup>

En février 2018, le Premier ministre Trudeau annonçait un engagement majeur envers la reconnaissance des droits des peuples autochtones. Dans son discours, il a

déclaré qu'un nouveau cadre « *pourrait également prévoir de nouvelles mesures visant à appuyer la reconstruction des nations et des gouvernements autochtones ainsi qu'à faire avancer l'autodétermination des peuples autochtones, y compris le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.* »<sup>5</sup> Le processus qui suivit n'a pas rencontré l'aval des peuples autochtones. La démarche dépourvue de clarté et de transparence adoptée par les représentants officiels du Gouvernement dans la mise en branle de ce « Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits » a créé beaucoup de confusion. La méfiance usuelle à l'égard de l'État a conduit les dirigeants autochtones à rejeter le processus et à en appeler à une démarche conçue par les peuples autochtones eux-mêmes. Curieusement, les Gouvernements du Canada qui se sont succédé ne sont pas arrivés à comprendre la nécessité, du point de vue des peuples autochtones, de faire valoir eux-mêmes ce qui pourrait et devrait être inclus dans un processus de reconnaissance des droits autochtones.

### **Conflit au sujet du développement des ressources**

Trop souvent, la conception des projets de développement des ressources se fait sans égard aux droits autochtones. Lorsqu'une telle chose arrive, les peuples autochtones et leurs alliés s'opposent fréquemment à ces projets, au moyen parfois de la désobéissance civile. Leur opposition peut mener à l'arrestation des défenseurs des droits de la personne.

À l'occasion d'un événement largement diffusé par les médias, des chefs héréditaires Wet'suwet'en se sont opposés au développement d'un pipeline destiné à transporter du gaz naturel liquéfié sur leur territoire traditionnel situé au nord-ouest de la Colombie-Britannique. Au cours de la dernière décennie, certaines personnes ont vécu au camp Unist'ot'en établi sur ce territoire en guise de protestation contre le développement proposé. Un second poste contrôlant l'accès au territoire a été établi en décembre 2018 par le clan voisin Gidimt'en. L'entreprise de pipeline Coastal GasLink a obtenu une injonction afin que soit démantelé le camp pour permettre la construction, ce qui a mené à l'arrestation de 14 personnes le 7 janvier 2019.<sup>6</sup> La solidarité pour les Wet'suwet'en a suscité des mouvements publics d'appui dans tout le pays.

Les Gouvernements fédéral et provincial s'étant tous deux engagés à mettre en œuvre la DNUDPA et le droit au Consentement préalable, libre et éclairé qu'elle consacre, de sérieuses questions se posent. Pourquoi une telle injonction peut-elle être accordée sans apparente considération pour les droits des Wet'suwet'en?<sup>7</sup> Ce cas souligne également la nécessité de processus de résolution de conflit indépendants.

### **Projet d'expansion du pipeline Trans Mountain**

Les pipelines sont une source continue de conflits entre les Gouvernements et les peuples autochtones. L'agrandissement du pipeline Trans Mountain en est un autre exemple.

Au printemps de 2018, Kinder Morgan a vendu son pipeline au Gouvernement fédéral.<sup>8</sup> En août 2018, la Cour d'appel fédérale établit que le Canada avait « *omis d'engager un véritable dialogue et de se pencher sur les réelles préoccupations des demandeurs autochtones de manière à être en mesure de rechercher des mesures pour y répondre.* »<sup>9</sup> Il s'agissait du résultat d'un « *processus de consultation[...] vicié* » qui était « *loin de répondre aux exigences fixées par [...] Cour suprême du Canada* »

À la suite de cette décision, le Gouvernement a commencé un autre processus de consultation qui s'est avéré tout aussi vicié. Des protestations continues ont mené à de multiples arrestations de peuples autochtones et de leurs alliés.

Le 14 décembre 2018, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) a exprimé ses préoccupations à propos de ce projet, déclarant que « *le Comité tient à souligner que la réalisation du projet d'expansion du pipeline Trans Mountain sans Consentement préalable, libre et éclairé, affecterait de manière permanente les droits territoriaux des Secwepemc et, partant, porterait atteinte à leurs droits en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* »<sup>10</sup> [notre traduction].

## **Site C**

Le barrage du Site C au nord-est de la Colombie-Britannique menace l'une des dernières zones de la Province laissées relativement intactes par le développement, et où les Premières Nations peuvent librement s'adonner aux pratiques traditionnelles protégées par traité, notamment la chasse, la trappe et la pêche. En dépit d'une ordonnance du CEDR en imposant immédiatement l'arrêt<sup>11</sup> la construction du barrage se poursuit toujours. Une évaluation environnementale conjointe des Gouvernements fédéral et provincial a pourtant affirmé que le barrage affecterait « *sévèrement* » la capacité des peuples autochtones de chasser, rendrait le poisson impropre à la consommation pour au moins une génération et anéantirait des centaines de lieux culturels et historiques, y compris des lieux de sépulture.<sup>12</sup>

En dépit de cela, ni le Gouvernement provincial ni le Gouvernement fédéral n'a retiré son appui au projet, et ce sont les Premières Nations qui ont été forcées de porter le fardeau onéreux de défendre leurs droits devant les cours. Alors que la question de savoir si la poursuite civile lancée en 2017 par les premières nations de West Moberly et Prophet River —qui consiste à déterminer si le barrage constitue une violation injustifiée des obligations auxquelles le Canada s'est engagé par traité— n'en est qu'à ses débuts et prendra des années à résoudre, West Moberly a cherché une protection plus immédiate de ses droits au moyen d'une injonction temporaire visant à faire cesser la construction du barrage, ne fut-ce que dans certaines zones jugées critiques. En octobre 2018 cependant, la Cour supérieure de la Colombie-Britannique a rejeté cette requête.<sup>13</sup> Même si la Cour a exigé que la question des atteintes possibles aux droits issus de traités soit résolue au plus tard à l'été 2023, afin d'éviter les dommages très sévères qui découleront de l'inondation

de la vallée<sup>14</sup>, elle n'a pas ordonné la protection des sites sacrés et des habitats fragiles mis en péril par les activités de construction.

En décembre 2018, répondant à un appel urgent de l'Union of British Columbia Indian Chiefs et au défaut du Canada de respecter une échéance fixée au mois d'août pour répondre à une demande préalable d'informations sur le Site C<sup>15</sup>, le CEDR a réclamé du Canada qu'il rende compte des mesures prises pour arrêter la construction du barrage et fasse rapport au plus tard le 8 avril 2019.<sup>16</sup> Dans sa requête, le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait « *que la réalisation du barrage du site C sans consentement libre, préalable et éclairé puisse affecter de manière permanente les droits fonciers des peuples autochtones concernés dans la province de la Colombie-Britannique* »<sup>17</sup>[notre traduction].

### **Grassy Narrows**

Les Gouvernements du Canada et de l'Ontario ont encore beaucoup à faire pour remédier aux conséquences résultant de l'empoisonnement au mercure chez la Première Nation Grassy Narrows. Alors que le Gouvernement de l'Ontario s'engageait en 2017 à nettoyer le système riverain au cours de l'année même, aucune action n'a été entreprise jusqu'à maintenant.

Le peuple de Grassy Meadows n'en continue pas moins à travailler sans répit pour obtenir une reddition de compte et une indemnisation pour la multitude d'impacts sur la culture et la santé causés par l'empoisonnement au mercure auxquels fait face leur première nation. En décembre 2018, une délégation de Grassy Narrows, comprenant de jeunes militants, a fait le voyage jusqu'à Ottawa pour éveiller la conscience du Gouvernement eu égard aux résultats d'une nouvelle étude sur la santé menée par la communauté qui concluait que les enfants dont les mères avaient mangé du poisson au moins une fois par semaine alors qu'elles étaient enceintes étaient quatre fois plus sujets à souffrir de difficultés d'apprentissage ou de désordres du système nerveux.

### **Protection des enfants des Premières Nations**

En février 2018, le Tribunal canadien des droits de la personne a émis un cinquième ordre de non-conformité dénonçant l'échec continu du Gouvernement fédéral de donner pleinement effet à sa décision Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada rendue en 2016 (voir les annuaires précédents)<sup>18</sup>. En réponse à une plainte déposée en 2007 par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et l'Assemblée des Premières Nations,<sup>19</sup> le Tribunal avait jugé que le Gouvernement fédéral discriminait contre les enfants des Premières Nations en sous-finançant les services aux enfants et aux familles des Premières Nations, et a ordonné qu'Ottawa s'assure que les disputes juridictionnelles entre les Gouvernements fédéral et provinciaux ne viennent pas faire obstruction à la délivrance de services aux enfants des Premières Nations.<sup>20</sup>

La décision de février 2018<sup>b</sup> soulignait que « la gravité et l'urgence de la question ne se reflètent pas dans certaines des actions et des réponses du Canada », et a incité celui-ci à ne pas tarder à répondre aux besoins spécifiques et urgents exprimés par les Premières Nations.<sup>21</sup> Dans l'arrêt, le Tribunal déclare aussi que « [r]evêt une importance particulière, surtout en l'espèce, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [...] ».<sup>22</sup>

Quelque temps après l'arrêt du Tribunal, le Ministre des Services aux Autochtones Jane Philpott annonçait que son département augmenterait le financement des services aux enfants des Premières Nations.<sup>23</sup> En novembre, elle annonçait également l'intention de codévelopper, avec les peuples autochtones, une nouvelle loi sur les services à l'enfance et aux familles.<sup>24</sup> Reste à voir si cette nouvelle loi répondra aux préoccupations soulevées par les Premières Nations, et elle pourra être adoptée avant l'élection fédérale de l'automne 2019.<sup>25, c</sup>

### **Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a conclu ses audiences en décembre 2018, et son rapport final a été soumis au Gouvernement fédéral le 3 juin 2019.<sup>26</sup> L'Enquête, qui a subi de nombreuses critiques en raison de sa lenteur et de ses rapports maladroits avec les familles et les survivants, devait à l'origine déposer son rapport final en novembre 2018, mais elle obtint une extension dans la controverse.<sup>27</sup> Certains croyaient que les fonds octroyés pour cette extension auraient été mieux utilisés s'ils avaient été consacrés aux besoins immédiats des femmes et des filles autochtones, comme la construction d'habitations à loyer modique.<sup>28</sup>

On a également critiqué le Gouvernement fédéral pour sa lenteur à répondre à la violence faite aux femmes et filles autochtones, et à la communauté bi spirituelle. En dépit des appels pour la mise en application de solutions précédemment identifiées, ou pour une réponse rapide aux recommandations du Rapport provisoire de 2017 de l'Enquête nationale, le Gouvernement fédéral n'a entrepris aucune démarche avant juin 2018.<sup>29</sup> Ce retard à initier des réformes, ajouté à la lenteur de l'Enquête elle-même, a augmenté les frustrations et le mal-être des survivants et des membres des familles, alimentant également l'inquiétude quant à savoir si la réponse du gouvernement au rapport final de l'Enquête sera satisfaisante.<sup>30</sup> Entre 2001 et 2014, les femmes autochtones étaient six fois plus à risque d'être assassinées que les femmes non-Autochtones.<sup>31</sup>

### **Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) au Canada**

Le CEDR a procédé à trois enquêtes au Canada en 2018, toutes en réponse aux demandes de groupes autochtones en vertu de ses « procédures d'alerte rapide et d'intervention d'urgence. » En réponse aux conflits récurrents entourant le

développement des ressources, le CEDR en a appelé au Canada pour qu'il cherche des avis d'experts indépendants sur la mise en application du droit au Consentement préalable, libre et éclairé (CPLI).

Bien que le Canada avance à petits pas avec l'adoption de politiques et de lois favorables aux droits des peuples autochtones, le CPLI est encore considéré avec suspicion, sinon hostilité. Même si d'excellentes analyses juridiques sont disponibles,<sup>32</sup> les décideurs canadiens nourrissent la confusion, perpétuant ainsi les conflits relatifs aux terres, territoires et ressources, de même que la criminalisation de celles et ceux qui se portent à la défense du territoire. Pour faire honneur à son engagement envers la réconciliation, le Canada doit décoloniser sa façon de penser, et s'engager à véritablement respecter les droits des peuples autochtones, y compris leur droit au droit au CPLI.<sup>33</sup>

## Notes and références

1. Statistics Canada, at <http://bit.ly/2TaEb4B>
2. This includes the *Department for Women and Gender Equality Act, enacted in Budget Administration Act, 2018, No. 2*, S.C. 2018, c. 27, at s. 661, preamble and an amendment to preamble of *First Nations Land Management Act and First Nations Fiscal Management Act, both enacted in Budget Administration Act, 2018, supra*
3. *Environmental Assessment Act*, S.B.C. 2018, c. 51, s. 2(2) and *Poverty Reduction Strategy Act*, S.B.C. 2018, c. 40
4. See [www.declarationcoalition.ca](http://www.declarationcoalition.ca) and [www.adoptandimplement.ca](http://www.adoptandimplement.ca)
5. Prime Minister's Office, Government of Canada to create Recognition and Implementation of Rights Framework, at <http://bit.ly/2T80yrp>
6. Justin Brake, "AFN intervened in Wet'suwet'en and RCMP conflict amid negotiations" at <http://bit.ly/2TcZ11X>
7. Rachel LaFortune, "'Rule of Law' is not a justification for colonial violence", at <http://bit.ly/2TdyYca>
8. See CBC news, "The Trans Mountain deal unpacked — what you need to know" at <http://bit.ly/2T8084j>
9. See Federal Court of Appeal, "Executive Summary Trans Mountain case" at <http://bit.ly/2Tk0JQf>
10. See UNHRC. 2018. CERD/EWUAP/Canada-Trans Mountain Pipeline/2018/JP/ks at <http://bit.ly/2TcmYaP>
11. Committee on the Elimination of Racial Discrimination, *Concluding observations on the combines twenty-first to twenty-third periodic reports of Canada*, UN Doc CERD/C/CAN/CO/21-23 (2017), para 20(e).
12. Canadian Environmental Assessment Agency, *Report of the Joint Review Panel: Site C Clean Energy Project: BC Hydro* (1 May 2014), <http://bit.ly/2TgWVPL>; See also, *Prophet River First Nation v. Canada (Attorney General)*, 2015 FCA 15, para 13.
13. *West Moberly First Nations v. British Columbia*, 2018 BCSC 1835 (24 October 2018).
14. *Ibid.* at para 363.
15. UBCIC, Letter to the Committee on the Elimination of Racial Discrimination (20 November 2018), at <http://bit.ly/2TfkR68>
16. Nouredine Amir, Chair Committee on the Elimination of Racial Discrimination, Letter to Her Excellency Ms. Rosemary McCarney, Permanent Representative of Canada to the United Nations Office, UN Doc CERD/EWUAP/Canada-Site C dam/2018/JP/ks (14 December 2018), at <http://bit.ly/2T8KoxF>
17. *Ibid.*
18. First Nations Child & Family Caring Society, "Canada Fails to Grasp the 'Emergency' in First Nations Child Welfare: Canadian Human Rights Tribunal Finds Federal Government Non-Compliant with Relief Orders" (1 February 2018), at <http://bit.ly/2TgWt41>
19. For further information on this case, see <http://bit.ly/2TlIB9I>
20. See, e.g., *First Nations Child and Family Caring Society of Canada v. Canada (Attorney General)*, 2017 CHRT 14.
21. *First Nations and Family Caring Society of Canada v. Attorney General of Canada*, 2018 CHRT 4 (1 February 2018), paras 67 & 121.
22. *First Nations Child and Family Caring Society of Canada (FNCFCS) et al. v. Attorney General of Canada (for the Minister of Indian and Northern Affairs Canada (INAC))*, 2018 CHRT 4. See also paras. 69-82 and 191.
23. Jorge Barrera, "Ottawa to increase funding for First Nations child welfare services" CBC (1 February 2018), at <http://bit.ly/2TgW3ut>
24. Mia Rabson, "Feds to introduce co-developed legislation on Indigenous child services in 2019," National Post (30 November 2018), at <http://bit.ly/2IB5wZA>

25. Jorge Barrerra, "First Nations groups want fixes to draft child welfare law as Ottawa faces time crunch" CBC (6 February 2019), at <http://bit.ly/2ICmQNG>
26. Indigenous and Northern Affairs Canada, "Statement from Minister Bennett on the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls request for an extension and Interim report" (5 June 2018), at <http://bit.ly/2IBdMJ6>
27. Janice Dickson, "Embattled MMIW inquiry asked for two-year extension, gets six more months" CTV News (5 June 2018), at <http://bit.ly/2IKVFAe>
28. Laura Glowacki, "Manitoba MMIWG advocates call for action after national inquiry given 6-month extension" CBC (5 June 2018), at <http://bit.ly/2xTK25>
29. Gloria Galloway, "Head of inquiry into missing, murdered Indigenous women says scope will narrow after extension limited to six months" The Globe and Mail (5 June 2018), at <https://tgam.ca/2IzOrPF>
30. Justin Brake, "MMIWG commissioners reprimanded, warned not to let families down in final week of hearings" APTN (10 December 2018), at <http://bit.ly/2ICm9ny>
31. See Amnesty International, "New statistics on violence against Aboriginal people released" available at <http://bit.ly/2EpJkvY>
32. Paul Joffe, "Veto and Consent – Significant Differences", 2018, at <http://bit.ly/2ICTNJX>
33. Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples, Federal, provincial and territorial interpretation and implementation of free, prior and informed consent must be aligned with Canada's human rights obligations, at <http://bit.ly/2IDzaNM>

#### Notes des traducteurs

- a. En fait, le projet est mort le 21 juin 2019: <https://www.canadianlawyer.com/author/brenda-gunn/the-senate-halts-recognition-of-indigenous-rights-on-national-indigenous-peoples-day-17442/>
- b. Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et al c. Procureur général du Canada (Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), 2018 TCDP 4 (CanLII), par. 121.
- c. la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, elle a été adoptée le 21 juin 2019

**Jennifer Preston** est la coordonnatrice des programmes pour les droits des peuples autochtones du Comité de service des amis canadiens (Quakers).

**Rachel LaFortune** est juriste à Amnesty International Canada.

Source : IWGIA *The Indigenous World 2019*  
Traduction par le GITPA par **Pierre et Jean Leclair**